

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 03 Juillet 2025

Effectif du Conseil : 29

Présents : 19

Absents excusés : 04

Absents : 06

Procurations : 03

Sens du Vote

Pour : 22

Contre : 00

Abstention : 00

Par suite d'une convocation en date du 26 juin 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Jeudi 03 juillet à 19h00** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ermand BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Christopher GERAN, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Sonia JEREMIE CAMALET, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Anne-Marie CANGO, Luigi LANCASTRE, Audrey BOURSEAU.

Absents excusés : Jacqueline TASSIUS, Marie-Pierre DARLY, Nicolas BRESLAU, Gaston GERAN.

Absent : Virginie GUILLAUME, Aline TOI, Esther JEREMIE-AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS.

Procurations : Jacqueline TASSIUS donne procuration à Juliette FARNABE, Marie-Pierre DARLY donne procuration à Christiane COLET BAILLET, Nicolas BRESLAU donne procuration à Frédéric OTTO.

Secrétaire de séance : Anne-Marie CANGO

N° de délibération : 10
Date de transmission
en préfecture :

11 JUL. 2025

Modification du plan de financement de la demande de subvention
pour la réalisation de la piscine hors sol

Monsieur le Maire expose :

Afin de promouvoir la natation pour tous sur le territoire, la commune de Vieux-Habitants, en collaboration avec l'association « **Zabitan Natation** », envisage la mise en place d'une piscine hors sol de **7 mètres de large sur 14 mètres de long et 1.40 mètres de hauteur**, qui sera implantée dans l'enceinte du stade « **Milton James** ».

L'association « **Zabitan Natation** » aura en charge la gestion de cette infrastructure.

C'est dans cette optique que dès le **07 avril 2025** l'assemblée délibérante approuvait à l'unanimité des membres présents, la réalisation de cet équipement pour un coût global de **120 000 €** avec une participation de l'Etat au titre du DSIL 2025 de **80%**.

Entre temps, le coût de cet investissement a été revu à la hausse et se chiffre désormais à **229 412,98 euros**.

S'agissant d'une opération liée à une activité sportive, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter toujours l'Etat mais par le biais de l'ANS.

Le Conseil municipal
Ouï l'exposé du Maire

Après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

Article 1 : De modifier le plan de financement approuvé par délibération n° 11F du 07 avril 2025.

Article 2 : De valider le nouveau budget prévisionnel ainsi que le plan de financement comme suit :

OPERATION	PLAN DE FINANCEMENT
PISCINE HORS SOL	Etat (ANS) :..... 183 530,38 €
	Commune :..... 45 882,60 €
	Cout du projet :... 229 412,98 €

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat par l'intermédiaire de l'ANS.

Article 4 : De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Article 5 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région, et à Madame la Comptable publique.

Pour expédition conforme

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le 15 JUL. 2025



Le Maire

Jules OTTO